



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 8919

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre du logement sur la dotation prévue au projet de budget pour 1994 en ce qui concerne l'ANAH. En 1987, l'engagement avait été pris d'affecter la totalité du produit de la taxe additionnelle au droit de bail aux travaux de rehabilitation entrepris par les propriétaires bailleurs. Or le budget pour 1994 ne prévoit qu'une dotation de 2,3 milliards de francs, alors que l'ANAH attendait entre 2,4 et 2,7 milliards de francs. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il envisage de prendre des mesures afin de renforcer les moyens de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Texte de la réponse

A la suite du débat budgétaire au Parlement, la dotation d'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a été fixée à 2,3 milliards de francs pour 1994. Cette augmentation de 300 MF par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 permet de maintenir les crédits au niveau exceptionnellement élevé du plan de relance et confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité du bâtiment en particulier dans le secteur de l'amélioration de l'habitat. Cette dotation est comparable au dernier chiffre connu de la recette de la taxe additionnelle au droit au bail (soit 2 346 MF en 1992) et proche de la prévision de recettes pour 1994 (soit 2 400 MF). Ainsi, l'ANAH devrait être en mesure en 1994 de poursuivre sa bonne performance d'activité de 1993. L'effort budgétaire de l'État en faveur de l'amélioration de l'habitat pour 1994 s'élève globalement à 2,9 milliards de francs, dont 2,3 milliards de francs pour l'ANAH et 600 millions de francs pour la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH). Le suivi de la consommation de ces lignes budgétaires fera l'objet d'un examen attentif en 1994.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8919

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4340

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 401